

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-119
Occupation du domaine public
*Autorisation de stationnement – rue
du Faubourg*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame Anouck CLION;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Anouck CLION est autorisée à stationner un camion entre le 126 rue du Faubourg et le début du chemin des Vignes Blanches en raison de son déménagement au 123 rue du Faubourg du jeudi 25 mai 2023 à 19h00 jusqu'au vendredi 26 mai 2023 à 19h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Anouck CLION, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.